Limoges Métropole
Communauté urbaine

DÉCISION

Portant sur la location de locaux sis 1 Place d'Aine à LIMOGES (87000).

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 relative à l'application des articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre en location des locaux à usage de bureaux sis 1 Place d'Aine à Limoges, afin d'y loger des services communautaires ;

DECIDE

Article 1 : Limoges Métropole prend à bail des locaux à usage de bureaux situés au 2ème étage du bâtiment 1 Place d'Aine à LIMOGES (87000), cadastrés DL0023, appartenant à la société ANTHURIUM, Société Civile Immobilière dont le siège social est situé 4 Impasse Les Perrières – 87 240 COUZEIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 350 2112 825 00029.

Article 2 : Le montant du loyer annuel à régler en contrepartie de cette location s'élève à 24 000 EUR HT / an, payable par échéances mensuelles, auquel viendra s'ajouter un forfait mensuel de charges de 300 EUR HT, qui ne fera pas l'objet de régularisation annuelle.

Article 3 : S'agissant d'une prise à bail d'un montant supérieur à 24 000 EUR charges comprises / an, une estimation de la valeur locative des locaux a été sollicitée auprès des Domaines. Par décision en date du 31/03/2025, la valeur locative des locaux a été évaluée à 22 880 EUR HT/HC/an assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, ce qui n'appelle pas d'observation particulière.

Article 4 : Un bail professionnel sera conclu à cet effet par l'intermédiaire de l'EURL MONTELLY IMMOBILIER, avec la société ANTHURIUM, pour une durée de 6 années, reconductible de manière tacite pour la même durée que la durée initiale.

Article 5 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 07/04/2025

Le Président,

Publié le : 24/04/2025

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
087-248719312-20250407-AU25_26645H1-AU
Reçu en Préfecture le 24/04/2025